



# SOCIETE DES CARABINIERS DE JUSSY

Route de Juvigny 23 - 1254 Jussy

## DEMANDE D'ADHESION

**Nom** \_\_\_\_\_

**Prénom** \_\_\_\_\_

**Date de naissance** \_\_\_\_\_

**Adresse** \_\_\_\_\_

**Code postal** \_\_\_\_\_

**Lieu** \_\_\_\_\_

**Nationalité** \_\_\_\_\_

**N° AVS** \_\_\_\_\_

**N° de Téléphone** \_\_\_\_\_

**Adresse courriel** \_\_\_\_\_

**Êtes-vous déjà membre  
d'une société de Tir ?** \_\_\_\_\_

**Si oui, laquelle ?** \_\_\_\_\_

Sous quelle forme désirez-vous recevoir les nouvelles de la Société des Carabiniers de Jussy ?

Veillez cocher ce qui convient

WhatsApp \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

./..

---

**Ce formulaire remplace toute version antérieure**

**Une fois la demande d'adhésion renseignée par le demandeur, ce formulaire est à traiter de façon confidentielle.**



# SOCIETE DES CARABINIERS DE JUSSY

Route de Juvigny 23 - 1254 Jussy

## CONDITIONS D'ADMISSIONS

**La demande d'adhésion doit être accompagnée des documents suivants :**

Personne CH ou non-astreinte au service militaire :

- Extrait Casier Judiciaire CH (commande à la poste CHF 20.-)

Pour les étrangers habitant en Suisse :

- Extrait du Casier Judiciaire CH (commande à la poste / CHF 20.-)
- Certificat de Bonne Vie et Mœurs (à commander avec extrait du casier / CHF 50.-)

Pour les étrangers habitant en France :

- Extrait Casier Judiciaire National Français (commande par Internet, extrait gratuit)

Ces documents ne peuvent être commandés que par la personne concernée et ne sont valables que trois mois après leur émission. Les documents sont nécessaires pour que la demande d'affiliation au stand de tir auprès de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires de la République et canton de Genève (obligatoire pour les futurs membres étrangers) puisse être faite conformément à la réglementation en vigueur.

La cotisation annuelle, déterminée en fonction des circonstances financières est fixée par l'assemblée générale ordinaire. Elle est payable avant le commencement des exercices de tirs.

### Cotisation :

Membre actif	250.00 CHF	Membre passif :	150.00 CHF
Junior (10 -> 18 ans)	100.00 CHF	Frais d'inscriptions	100.00 CHF

Toute décision en relation avec la demande d'adhésion sera communiquée par écrit au demandeur. Les demandes enregistrées après l'assemblée générale, seront traitées et statuées au plus tard au courant de l'année en cours. Toute autre demande prise après ce délai, ne sera plus prise en considération pour l'année en cours mais pour l'année suivante.

Il est rappelé aux membres et aux nouveaux adhérents, que la cotisation annuelle doit être payée avant l'assemblée générale de l'année en cours mais au plus tard au 30 juin de la même année sur le compte de la Société (IBAN CH66 0900 0000 1200 4916 5).

Passé ce délai, la cotisation est éligible immédiatement et doit être réglée avant la reprise d'une quelconque activité liée au tir sportif au sein de l'infrastructure de la Société.

La personne formulant sa demande, atteste par sa signature d'avoir lu et compris les conditions citées ci-dessous.

Date : .....

Signature : .....